

Sensibilisation au handicap au Conseil Général

Je suis très heureuse de participer à cette première édition de sensibilisation au handicap au sein du Conseil général de la Vienne et ceci dans le cadre de la 16^e semaine nationale de l'emploi des personnes handicapées

Définition du travailleur handicapé

« Toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites, par la suite d'une altération d'une ou plusieurs fonctions **physique, sensorielle, mentale ou psychique** »

Typologie des travailleurs handicapés :

- Plus de 70 % ont plus de 40 ans;
- 4% des personnes sont en fauteuil;
- 7 sur 10 sont des hommes;
- 1 sur 2 à au moins 15 ans d'ancienneté dans son poste.

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances

Réaffirme l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés (pour les entreprises de plus de 20 salariés).

Le recours aux secteurs protégé et adapté

Avec la sous-traitance de services, l'achat de prestations et ou de produits auprès du secteur protégé et adapté (ESAT et Entreprises Adaptées) **sont autant de possibilités** permettant de répondre en partie à l'obligation d'emploi

La démarche

Pour être reconnu travailleur handicapé il faut déposer un dossier auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH 86) de la Vienne.

Il y a ensuite instruction du dossier par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) que je préside qui se prononce sur la décision.

La collectivité doit accueillir les Personnes Handicapées en regardant d'abord les **compétences avant le handicap**. Cette prise de conscience doit être naturelle car il est important de **faire évoluer les mentalités**, nous devons avoir une **démarche citoyenne**.

Nous devons **encourager l'accès aux métiers** de la fonction publique territoriale

Nous devons aussi **assurer le maintien dans l'emploi** pour les agents en situation de handicap en mobilisant les dispositifs d'aides existants, ils sont présents cet après-midi et je les en remercie.

Nous devons enfin **garantir le respect du principe d'égalité des chances** et de non discrimination à l'emploi, que ce soit aussi bien en matière de recrutement, de déroulement de carrière, que de formation professionnelle.

Conscient des difficultés auxquelles sont confrontées ces personnes, le **Conseil général de la Vienne** a souhaité développer une politique **volontariste en la matière** et permettre à l'encadrement de s'impliquer pleinement.

Depuis 2010, nous avons nommé **un référent handicap** au sein de la DRRH (Direction des Ressources et des Relations Humaines) et réalisé des **plaquettes** d'information distribuées à tous les agents de la collectivité.

Une convention signée entre le Conseil Général de la Vienne et le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est entrée en vigueur le 1^{er} février dernier. Pour mémoire, le **FIPHFP** a pour missions de favoriser, grâce à une politique incitative en termes de moyens et de financement, le recrutement des personnes en situation de handicap mais aussi le maintien de ces personnes dans l'emploi.

Dans le cadre de la 16^{ème} semaine en faveur de l'emploi des personnes handicapées, la DRRH vous convie à cette demi-journée de conférence sur le handicap et vous êtes nombreux à avoir répondu à cette invitation.

Le groupe « Théâtre sur mesure » a développé des actions pédagogiques et ludiques pour vous parler du travailleur handicapé. J'ai eu le plaisir de les recevoir deux fois à Châtellerault. Véritable succès auprès de la collectivité, suite aux retours très positifs et fort de ces expériences, j'ai communiqué leur coordonnées à M. Chauvet, merci de les avoir convié.

Vous aurez l'intervention d'un **panel d'experts** : CAP EMPLOI, le SAMETH et le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale, de témoignages puis d'un débat avec la salle.

Pour terminer, je souhaite **remercier l'ESAT de VIVONNE** pour le buffet qui a été servi. Cette initiative doit nous inciter, élus et services, à recourir davantage aux ESAT et plus largement aux entreprises du secteur adapté.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente après-midi.

Valérie CHAMPION